

DELIBERATION

Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes St-Nazaire
Séance du 20 janvier 2023

Président de séance : Yann TRICHARD

Secrétaire de séance : Daniel BOUYER

MAISON DE L'ENTREPRENEURIAT

Après avoir entendu le rapport du président concernant l'état d'avancement du projet de Maison de l'Entrepreneuriat et notamment le résultat de la recherche sur les fonciers disponibles permettant la réalisation du projet ;

Après avoir pris connaissance de l'avis de la commission des finances en date du 12 janvier 2023 qui donne un avis favorable à la poursuite de l'engagement de la CCI compte-tenu de son faible endettement et de la situation de ses fonds propres

Considérant l'avis unanime de l'assemblée exprimé lors de la séance du 25 novembre 2022 approuvant le lancement des études et la recherche d'un foncier potentiel

Considérant que les contacts noués avec les principaux acteurs de l'accompagnement des entreprises en Loire-Atlantique, valident également le concept et l'intérêt de la réalisation d'un tel projet dans la zone géographique projetée

* * *

Vu le code du commerce,

Vu la délibération de la CCI Nantes-St-Nazaire en date du 25 novembre 2022

Vu l'avis du bureau de la CCI Nantes-St-Nazaire en date du 20 janvier 2023,

L'assemblée générale de la CCI Nantes St-Nazaire décide :

- D'autoriser son président à préparer les bases financières et juridiques avec les propriétaires des sites identifiés et d'en faire rapport à la commission des finances et à l'assemblée générale de la CCI en vue d'une décision sur l'acquisition de l'un d'entre eux

Délibération approuvée par :

36 voix POUR

0 voix CONTRE

Quorum : 31

Présents : 36 Votants : 36

Le Président de la CCI Nantes St-Nazaire

Le Secrétaire, membre du Bureau

